ART. 2 N° CL143

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

AMENDEMENT

N º CL143

présenté par M. Le Gac, rapporteur et M. Delautrette, rapporteur

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 42, substituer au mot :

« départemental »,

les mots:

« de la métropole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.